

Régime d'inscription (cocher la case en double cliquant)

☐

☐

☐

☐

Dispositions particulières :

Maquette définie par arrêté 17/01/2017

UE Anglais : l'école est contractualisée avec la plateforme Mischool, les étudiants ont accès illimité avec des règles de travail à compléter, ils bénéficient de 2 x 2 heures de cours en visio/an, les évaluations ont lieu à l'oral en visio

résultat :

Les enseignements cliniques et théoriques sont obligatoires.

Chaque année, les étudiants ont droit à un congé annuel de 25 jours ouvrés dont les dates sont déterminées par le directeur de l'école, après avis du conseil pédagogique. Au cours de la scolarité, pour des raisons de santé justifiées par un certificat médical, l'étudiant peut s'absenter six semaines au total.

En cas de situation exceptionnelle et sur présentation des pièces justificatives nécessaires, l'étudiant peut être autorisé à s'absenter deux semaines.

Au-delà de deux semaines d'absence, quel qu'il soit le motif, les modalités de rattrapage des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques et des enseignements pratiques sont proposées par le responsable pédagogique et validées par le directeur de l'école.

Les étudiants interrompent leurs études pour un congé de maternité ou d'adoption peuvent reprendre leurs études l'année suivante.

Règles de compensation :

La compensation des notes s'opère entre des unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1 : UE 2.1 et UE 2.2 ; UE 2.3 et UE 2.4 ;

2° Au semestre 2 : UE 2.1 et UE 2.2 ;

Évaluation :

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge de l'ÉRIADE, présentée au conseil pédagogique.

La nature et les modalités d'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement dans le référentiel de formation. La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session se déroule au plus tard en septembre.

En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se représenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

Les épreuves d'enseignements des semestres 1 et 2 ont été imprégnées pour le passage en troisième semestre.

Précisions UE 5.4 : langue vivante : 60h réparties sur les 4 semestres, évaluation sur présence et participation des semestres 1,2et3 et associé à UE7 mémoire en semestre 4 dans la rédaction de l'abstract + 1 ECTS pour la totalité des 4 semestres

L'UVSQ n'intervient que dans les domaines d'enseignements universitaires : 8,5 ects pour les semestres 1 et 2

Les stages relèvent de la responsabilité exclusive de l'ÉRIADE (S1 490h + S2 490h)

Les autres enseignements relèvent de l'ÉRIADE pour un total de 51,5 ects pour les sem.1 et 2.

[illegible]

[illegible]